

Un juge argentin rejette l'ouverture d'une enquête visant Cristina Fernandez



Buenos Aires, 27 février (RHC) La plainte déposée par le procureur Gerardo Pollicita contre la présidente argentine Cristina Fernandez a été classée sans suite par le juge Daniel Rafecas ; une décision motivée par l'absence de preuves.

Gerardo Pollicita avait accusé la présidente et le ministre argentin des Affaires étrangères Hector Timerman d'avoir couvert la soi-disant implication de l'Iran dans l'attentat qui avait visé l'association juive AMIA en 1994, en échange de livraisons de pétrole.

Cette accusation insolite avait d'abord été lancée par le procureur Alberto Nisman, le 12 janvier dernier et l'opposition avait saisi l'occasion pour s'attaquer politiquement à Cristina Fernandez et mener une campagne de dénigrement contre son gouvernement.

La responsable de la communication de la Cour Suprême Argentine, Maria Bourdin a écrit sur son compte Twitter que « le magistrat a estimé que les conditions nécessaires pour ouvrir une enquête judiciaires n'étaient pas réunies ».

La sentence du juge Rafecas précise qu'il n'y a pas le moindre élément ou indice qui laisserait penser que la présidente Cristina Fernandez serait impliquée dans cette affaire.

Cette décision est un coup porté à l'opposition, qui entendait discréditer la chef de l'État à quelques mois des élections présidentielles.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/47965-un-juge-argentin-rejette-louverture-dune-enquete-visant-cristina-fernandez>



Radio Habana Cuba